

BANDEROLE À DÉTACHER POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT		DATE		CARTES DE PAIEMENT		SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAIER PAR CRÉDIT COLLECTIF À ENGAGEMENT - LA PARTIE À ENVOYER - OU TROIS ANNÉES - PAR LE SERVICE PUBLIC		NOMBRE POSTES DANS LETTRE	
IMMATRICULATION	DEPT	LAPPEL	SERVICE	POUR	MOIS				
CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT LA CONTRAVENTION RELÈVE À VOTRE ENCONTRE S'ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :									
AMENDE FORFAITAIRE		AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)							
CAS N° 1 (2)	11 €	CAS N° 1 (2)	33 €						
CAS N° 2 (3)	33 €	CAS N° 2 (3)	75 €						
CAS N° 3 (4)	66 €	CAS N° 3 (4)	150 €						
CAS N° 4 (5)	132 €	CAS N° 4 (5)	300 €						
STATIONNEMENT PAYANT : UN AN DÉJÀ...									
SI VOUS NE SUPPORTEZ PLUS DE PAYER 250,00 €, DES PLACES DE STATIONNEMENT EN CONSTANTE DIMINUTION, D'ÊTRE VERBALISÉ À TOUT MOMENT, ALORS :						CENTRE D'ENCAISSEMENT DES AMENDES 35073 RENNES CEDEX 9			
DEFENDEZ-VOUS !									
REJOIGNEZ LE COLLECTIF INDEPENDANT DE COLOMBES !!!									
parkinggratuit92@gmail.com									
Tous nos articles sur : www.dsprennes.fr (pour le stationnement et autres)						NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE			

STATIONNEMENT :

DSP COLOMBES / Q-PARK



LA VILLE DE BREST
VA DEVOIR PAYER
PRES DE 100.000 € A
Q-PARK !

Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Depuis des mois nous ne cessons de répéter que Colombes doit impérativement reprendre le contrôle du stationnement en annulant le contrat Q-Park.

Pourquoi ?

Tout simplement, parce que le contrat qui nous lie à Q-Park ne nous permet pas d'être maîtres chez nous, et la ville de Brest qui est dans une situation quasi similaire à la nôtre va en faire l'amère expérience.....

En effet, toute modification du périmètre du stationnement, toute évolution tarifaire, tout changement important concernant la voirie où des places de stationnement sont payantes, entraîne des compensations à verser au délégataire.

La ville de Brest veut rendre le stationnement gratuit le samedi matin dans toute la ville jusqu'à 14 heures afin de redynamiser les commerces de centre-ville pour attirer les clients qui s'en détournent au profit des grandes surfaces situées en périphérie, où le stationnement n'est pas payant.

Cependant, à cause du contrat passé avec Q-Park, la ville de Brest va devoir payer le manque à gagner que cette mesure représente pour le délégataire..... et qui va s'élever à approximativement 100.000,00 € !!!

Cette situation absurde est la parfaite démonstration qu'une collectivité doit rester libre de ses choix sans que cela l'oblige à payer des sommes considérables à une société privée.

Ci-dessous l'article du Télégramme :

BREST

Brest Arena

Stationnement gratuit le samedi matin. « C'est un signe fort ! »

17 juin 2015 3

Autre décision inattendue, annoncée lundi par Jean-Luc Polard : celle de rendre gratuit le stationnement à Brest le samedi jusqu'à 14 h.

Vous avez annoncé que, dès samedi prochain, le stationnement sera gratuit, dans toute la ville, le samedi jusqu'à 14 h. En réalité, il l'est déjà de 12 h 30 à 14 h... Pourquoi ne pas avoir décidé qu'il le serait carrément le samedi, toute la journée ?

Jean-Luc Polard : Si nous avons dit « jusqu'à 14 h », c'est bien pour faire comprendre aux gens qu'ils peuvent rester garés sans devoir payer jusqu'à cette heure-là et donc sans avoir à s'inquiéter jusqu'à 14 h. C'est un signe fort. Nous nous adressons aux commerçants, bien sûr, mais surtout à leurs clients ! D'autre part, le stationnement n'est pas vraiment gratuit : si ce n'est pas le particulier qui paye, il y a bien quelqu'un qui doit le faire...

Justement, qui va compenser le manque à gagner pour Q-Park (ex-Socap, société gestionnaire du stationnement public à Brest, NDLR) ?

Cette mesure devrait coûter aux alentours de 100.000 € à la collectivité car c'est elle qui rembourse la différence à Q-Park. Quant au fait d'étendre cette mesure davantage dans la journée du samedi, attendons déjà d'analyser ses premiers résultats pour vérifier que cela fonctionne et qu'elle donne les résultats attendus.

Pourquoi ne pas avoir choisi, à la place, de rendre gratuits les transports en commun le samedi matin ?

Il y a déjà une large méconnaissance des tarifs qui existent en matière de transports en commun le samedi ! Je le sais, pour les utiliser parfois moi-même pour aller au restaurant le samedi soir. Combien de personnes, par exemple, savent que si l'on prend un ticket journée le samedi, il est valable pour quatre personnes ? Je peux vous dire, pour en avoir discuté avec eux, que même certains conducteurs du bus ou du tram ne le savent pas ! Franchement, on pourrait mieux communiquer sur ces sujets qu'on ne le fait !

**COLOMBES DOIT IMPERATIVEMENT
RETROUVER SA LIBERTE, ET
REDEVENIR LIBRE DE MODIFIER A SA
GUISE LES CONDITIONS DU
STATIONNEMENT, SANS DEVOIR A
CHAQUE FOIS NEGOCIER AVEC Q-
PARK ET EVENTUELLEMENT VERSER
DES SOMMES ENORMES AU
PRETEXTE QUE L'ECONOMIE DU
CONTRAT AURA ETE MODIFIEE....**

IL N'YA QU'UNE SEULE SOLUTION :

ANNULATION

A Colombes, OUI AU STATIONNEMENT FACILE POUR TOUS !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com, et nous répercuterons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur le site www.lapetitegarenne.info

www.lapetitegarenne.info sans le : http://....